Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue

française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 28 (1982)

Heft: 5

Artikel: La Suisse et le tourisme

Autor: Leu, Walther

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-848350

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. <u>Voir Informations légales.</u>

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Monsieur Walther Leu directeur de l'Office Suisse de Tourisme en Suisse

La Suisse et le Tourisme

La Suisse est le berceau du tourisme. La diversité de ses paysages et la beauté sauvage de ses Alpes, au XVIIIe siècle déjà, suscitaient l'admiration et les descriptions enthousiastes de voyageurs venus de tous les pays d'Europe. Au XIXº siècle, c'étaient principalement les visiteurs de Grande-Bretagne qui se plaisaient à découvrir la Suisse, pays classique du tourisme, et qui firent pour la première fois l'ascension de bien des sommets alpins. Dès le début de notre siècle et jusqu'à la première guerre mondiale, les Allemands, avides de fraîcheur estivale, y vinrent à leur tour nombreux. La proportion des étrangers au tourisme suisse était alors supérieure aux trois quarts.

Les flux touristiques et leur importance économique

Depuis 1934, année où débuta la statistique fédérale du tourisme, nous possédons des données précises. En 1980, on a dénombré pour l'ensemble des hôtels, motels, pensions et établissements de cure environ 35,7 millions de nuitées dont 20,3 millions pour les visiteurs étrangers et 15,4 millions pour les hôtes suisses. A cela s'ajoutent 39,6 millions de nuitées passées dans les chalets en location, les chambres et appartements privés, les terrains de camping et de caravaning ou encore les auberges de jeunesse et les dortoirs (15,7 millions pour les hôtes étrangers et 23,9 millions pour la clientèle nationale). Le tourisme est devenu, avec plus de 75 millions de nuitées en 1980, un des facteurs essentiels de l'économie suisse. Quelque 240 000 personnes sont occupées dans cette branche de l'économie pendant la haute saison. les revenus bruts provenant du tourisme sont de l'ordre de 12 milliards de francs, soit environ 7 % du produit national brut. En 1980, les touristes étrangers ont dépensé en Suisse 6,87 milliards de francs (transports internationaux compris), alors que les Suisses ont dépensé quelque 5,2 milliards pour leurs vacances au pays (dont bien 2 milliards pour les excursions d'un jour) et 4,86 milliards de francs pour leurs séjours à l'étranger.

La capacité d'hébergement

La Suisse compte aujourd'hui environ 8 000 hôtels, motels et pensions avec une capacité

de 280 000 lits, auxquels s'ajoutent au moins 360 000 lits dans les chalets et appartements de vacances, 9 000 lits dans la centaine d'auberges de jeunesse, 187 000 places dans les dortoirs et 260 000 dans les campings et caravanings. La capacité hôtelière et parahôtelière représente un investissement estimé à plus de 20 milliards de francs suisses.

De 1961 à 1980, la capacité de l'hôtellerie suisse a augmenté d'environ 65 000 lits grâce à la construction de nouveaux établissements et surtout à des agrandissements; les capitaux investis sont considérables. La modernisation d'un hôtel coûte pour le moins 10 000 à 15 000 francs par chambre; ce montant s'élève à 25 000 - 35 000 francs lorsque des salles de bain sont aménagées en plus grand nombre et que les salles communes et l'équipement technique sont transformés ou rénovés. La construction d'un nouvel hôtel coûte - avec les salles communes et celles de l'administration - quelque 70 000 à 90 000 francs par chambre; par place de restauration utilisée constamment, il faut compter avec des frais de l'ordre de 10 000 à 12 000 francs; les coûts augmentent lorsqu'une piscine couverte, un garage ou des salles de conférences sont également prévus. Nos hôtes peuvent aussi se restaurer dans 27 000 établissements - restaurants, cafés, tea-rooms, auberges de campagne, etc. - totalisant 3 millions de places.

Les moyens de transport

Pour leurs voyages et leurs déplacements en Suisse, les touristes ont à leur disposition des moyens de transport très modernes. Les Chemins de fer fédéraux suisses (CFF) et les chemins de fer privés sont complètement électrifiés; leur réseau d'environ 5 000 km comprend 3 600 km à voie normale et 1 400 km à voie étroite. Le matériel roulant a été renouvelé en majeure partie au cours des dernières années. Les grandes voies de communication à travers les Alpes -lignes du St-Gothard, du Simplon et du Lötschberg assurent aujourd'hui un trafic de pointe très dense. Les trains légers rapides des Chemins de fer fédéraux relient presque heure par heure les grandes villes du pays. Le 1er juin 1980 a été inaugurée la gare de l'aéroport de Zürich-Kloten, grâce à laquelle les passagers arrivant par la voie des airs peuvent gagner directement de nombreuses villes et régions touristiques. Au départ, grâce à un nouveau système de transport appelé « Bagages Fly », on peut dans 72 gares de Suisse enregistrer ses bagages pour acheminement direct jusqu'à l'aéroport de destination à l'étranger. La Suisse est reliée par des vols réguliers à tous les grands centres européens et à bon nombre de métropoles d'outre-mer. Un réseau serré de routes principales et secondaires totalise approximativement 60 000 km. Les 24 grandes routes de montagne franchissant les cols des Alpes constituent, chaque été, une attraction touristique pour des centaines de milliers d'automobilistes. En 1960 a commencé la construction d'un réseau de 1 840 km de routes nationales dont 1 550 d'autoroutes ; 1 200 km sont aujourd'hui ouverts à la circulation. L'année 1980 est un jalon important avec l'inauguration au début de septembre du tunnel routier du St-Gothard, le plus long du monde avec

16,9 km. Plus de 34 millions de véhicules à moteur étrangers - dont passé cent mille cars - sont entrés en Suisse en 1980.

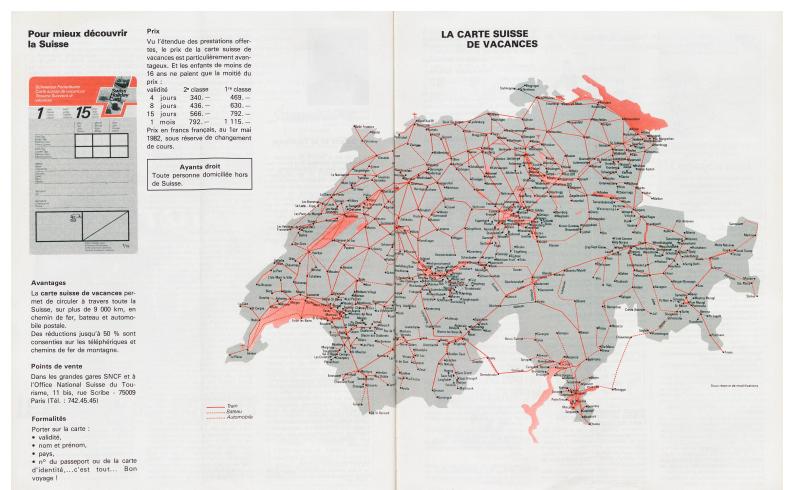
Les automobiles postales et les cars des entreprises concessionnaires desservent un réseau qui dépasse 10 000 km. Plus de 150 bateaux, dont 12 à vapeur, naviguent sur nos lacs et rivières, en plus de nombreux bateaux plus petits. Dans les gares des Chemins de fer fédéraux (CFF), dans celles de certains chemins de fer privés et dans les dix cyclo-centres du Touring Club Suisse (TCS), on peut louer pour une somme modique de bonnes bicyclettes. Nombreuses sont aussi les possibilités de louer un cheval. Et les marcheurs peuvent parcourir la Suisse sur un réseau d'environ 50 000 km de chemins pédestres balisés.

Quatorze chemins de fer à crémaillère (longueur totale 97 km), 50 funiculaires (longueur totale 56 km) et passé 400 sections de téléphériques (longueur totale environ 660 km) transportent les touristes au cœur des sites alpins. Le téléphérique du Petit-Cervin près de Zermatt est le plus haut d'Europe. D'autre part, passé 1 100 téléskis (et 600 petits téléskis d'entraînement) fonctionnent en hiver, saison pendant laquelle environ 230 écoles de ski, avec plus de 4 000 moniteurs, donnent des cours. Le ski de fond a pris un grand essor; dans plus de 250 stations suisses, il y a des pistes pour le ski de randonnée, sport qui se pratique jusqu'à un âge avancé. En outre, on peut s'adonner au ski d'été dans douze domaines skiables desservis par les remontées mécaniques. En plus des nombreuses patinoires naturelles, il y a passé 80 patinoires artificielles, dont une douzaine restent ouvertes en été.

La Suisse Pays des vacances actives

Il est difficile, sinon impossible, d'énumérer toutes les activités qu'un touriste peut entreprendre lors d'un séjour en Suisse, qui offre pleine liberté à la fantaisie des vacances. Il y a les sports (la navigation en canoë sur les rivières, les cours dans les écoles de voile ou celles d'alpinisme, le tennis, le golf, la natation dans de nombreux lacs et piscines), il y a aussi la possibilité de fréquenter des cours de langues offerts par plus de 130 institutions, de visiter des trésors d'art et des musées, d'assister à des spectacles de tous genres. Quelque 2 000 rubriques figurent dans le calendrier des manifestations que l'Office national suisse du tourisme (ONST) publie chaque année. Mentionnons enfin qu'il y a une vingtaine de stations thermales dans notre pays.

Pays de vacances, la Suisse dispose donc d'atouts nombreux. Elle a surtout des charmes naturels qui permettent au visiteur étranger, tout comme à l'époque romantique, de faire une plus ample moisson de souvenirs de vacances que dans d'autres pays beaucoup plus vastes. Grâce à sa diversité géographique et climatique qui associe à brèves distances les glaciers et les lacs, les champs de neige, les escarpements rocheux et la végétation méridionale, la Suisse est vraiment, comme l'a écrit un auteur contemporain, « le petit coin de terre que sa nature et son tourisme placent le plus près du ciel ».





Cas particuliers

Les réparations effectuées (TVA incluse) sur votre véhicule dans un État membre de la C.E.E., ne sont pas taxables.

Par contre les réparations effectuées dans un pays n'appartenant pas à la C.E.E. sont taxables, sauf s'il s'agit de réparations consécutives à un accident ou à une panne.

Le service peut dans tous les cas vous demander des justifications (factures, etc.). Vous pouvez rapporter sans rien payer à la Douane le plein de votre réservoir normal.

L'entrée en France de :

- stupéfiants
- contrefaçons en librairie
- spiritueux anisés non conformes à la législation française
- certains produits animaux et en particulier la charcuterie en provenance d'Espagne, du Portugal, d'Andorre et d'Afrique est formellement interdite.

Appareils photo, caméras, magnétophones, postes à transistors...

... d'origine étrangère ou dont l'origine française est contestable :

Si vous partez en voyage avec de tels appareils, munissez-vous des documents justifiant de leur situation régulière (factures d'achat, quittances, de paiement des droits et taxes, carte de libre circulation). A votre retour, leur réimportation en sera facilitée.

ANIMAUX

Vos animaux familiers, chats, chiens... ne sont pas toujours admis dans les pays étrangers. Lorsqu'ils peuvent y entrer, la présentation de certificats de vaccination et de santé est exigée.

Si vous souhaitez ramener un ou des animaux de l'étranger tels que chiens et chats, sachez que l'importation des animaux âgés de moins de 3 mois est interdite et qu'elle est limitée à 3 animaux dont au plus un chiot. En ce cas, la présentation d'un certificat de vaccination antirabique est exigée.

marchandises

A votre retour, les marchandises contenues dans vos bagages personnels sont admises sans rien payer à la douane dès lors que leur valeur ne dépasse pas les limites suivantes :

Voyageurs âgés de	Marchandises de la CEE (2) TVA comprise	des
15 ans et plus	1.030 F	270 F

290 F

135 F

Au-delà de ces limites, vous devez déclarer les marchandises transportées, même si vous revenez d'un pays de la C.E.E. Le Marché Commun n'a, en effet, supprimé que les droits de douane. Il a laissé subsister les impôts nationaux dont la TVA. Des taxes sont encore perçues entre les

pays de la C.E.E.

ATTENTION : Les sommes indiquées au tableau ci-dessus ne peuvent être cumulées pour l'achat d'un même obiet.

Moins de 15 ans

Exemple : Un groupe, ou une famille de quatre personnes ne peut rapporter qu'un appareil d'un valeur de 4 120 F (4×1.030).

L'objet devra être déclaré et vous acquitterez les droits et taxes, sans aucun abattement. Vous rapportez plusieurs articles (achats ou cadeaux) : seront admis sans paiement les objets dont la valeur cumulée ne dépasse pas le montant indiqué au tableau ci-dessus.

En plus, vous pouvez rapporter les marchandises ci-dessous dans les limites suivantes

			Voyageurs en provenance des			
MARCHA	NDISES La C.E.E. (2)	Aut	Autres pays			
TABACS (1)	Cigarettes	300	pièces	200 pièces		
	Cigarillos	150	pièces	100 pièces		
	Cigares	75	pièces	50 pièces		
	Tabac à fumer	400	g	250 g		
BOISSONS ALCOOLISÉES (1)	Vins de table	4	litres	2 litres		
	Boissons titrant plus de 22°	1,5	litre	1 litre		
	titrant 22° ou moins	3	litres	2 litres		
PARFUMS	Parfums	75	g	50 g		
	Eaux de toilette	37,5	centilitres	25 centilitres		
CAFÉ	Café	750	g	500 g		
	Extraits et essences de café	300	g	200 g		
THÉ	Thé	150	g	100 g		
	Extraits et essences de thé	60	g	40 g		

(1) Seuls les voyageurs âgés de plus de 17 ans ont droit à ces quantités.

(2) République Fédérale Allemande, Belgique, Danemark, Grande-Bretagne, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg et Pays-Bas.

Armes et leurs munitions Objets d'art de collection, d'antiquité, etc.

Informez-vous avant votre départ auprès des services douaniers.

Pour tous renseignements supplémentaires concernant vos vacances, adressez-vous à :

> L'O.N.S.T. 11 bis, rue Scribe (Métro Auber-Opéra)

Tél.: 742.45.45

Argent français et devises A VOTRE DÉPÁRT DE FRANCE 5 000 F MAXIMUM

La somme globale que vous emportez par personne sans considération d'âge (y compris les devises que vous aurez éventuellement conservées d'un précédent voyage à l'étranger) ne doit pas exceder une valeur équivalente à 5 000 FF, sauf autorisation de la Banque de France.

Elle peut se présenter sous la forme de billets de banque français ou étrangers, de chèques de voyage ou de lettres de crédit. Cette allocation ne peut servir en aucun cas à couvrir une opération commerciale.

UNE ALLOCATION SPÉCIALE « VOYAGE D'AFFAIRES »

Cette allocation, d'un montant équivalent à 1 000 FF par jour, peut être accordée, si nécessaire, par les banques intermédiaires agréées.

LA CARTE DE CRÉDIT

Délivrée en France par des organismes spécialisés, la carte de crédit vous permet, à l'étranger :

- de régler, sans limitation, vos dépenses de voyage;
- de retirer des devises dans une banque, à concurrence d'une somme équivalente à 2 000 FF par semaine.

AUTRES MOYENS DE PAIEMENT

Vous pouvez en outre faire régler, sans limitation, certains frais relatifs à votre voyage.

- soit par votre banque avant votre départ de France.
- soit par le correspondant de votre banque pendant votre voyage à l'étranger.
- Frais de transport, frais d'hôtel, forfaits de séjour, locations diverses, arrhes, réservations...

NOTA

Si vous n'avez pas effectué votre voyage dans le mois qui suit l'acquisition de vos devises, vous devez les céder à la banque qui vous les a délivrées.

Des vœux exceptionnels de fin d'année 81 et qui vous apprendront beaucoup de choses sur la Suisse, notre Pays, adressés aux personnalités et Suisses en Tunisie.

Petite mosaïque statistique de la Suisse pour 1981

6 356 300 habitants — 29 908 bœufs abattus — 329 heures de télé-spots — 628 000 tonnes de bananes importées - 50 000 km de chemins de promenade - 10 394 divorces - 1 133 855 cerisiers - 1 817 ânes et mulets -439 banques — 80 lacs — 68 796 naissances — 395 journaux — 470 mio francs pour les boissons alcoolisées — 9 279 médecins (18 % femmes) - 3 287 582 pommiers - 3 069 faillites - 486 cinémas - 1 638 brevets d'invention -4 644 chômeurs -2 056 351 m² vendus à des étrangers -3,5 kg de chocolat par habitant -152 bateaux à vapeur et à vis $-9\,614$ cas de décès causés par l'infarctus $-33\,\%$ pour l'adhésion à l'ONU $-6\,366\,700$ poules - 31 millions de cartes postales écrites - 101 795 sociétés anonymes - 3 186 530 kg de poissons pêchés 272 998 ruches — 66 844 accidents de la circulation (1 094 dus à l'assoupissement au volant) — 16 924 000 hôtes de l'étranger - 25 200 francs d'économie par personne - 1 108 343 hl de vin - 89 tunnels de routes nationales - 137 455 tonnes de savon et de produits de lessive vendus - 764 planeurs - 15 098 renards abattus - 12 879 fausses déclarations de revenu - 1 210 000 tonnes de fromage - 6,4 % d'augmentation de la consommation d'essence super — 749 loteries — 661 400 km de réseaux téléphériques — 10 463 émigrants — 4,40 francs par jour et par personne pour les assurances - 65 cts par jour pour les médicaments - 79 977 chèvres - 4 700 hauts fonctionnaires sans réajustement de salaire - 1 886 150 vélos - au 11 $^{
m e}$ rang des pays industrialisés - 21 911 chasseurs - 1 395 jugements pour adultère - 2 204 700 porcs - 2 577 194 véhicules à moteur - 5 628 mariages mixtes - 1 560 suicides - au $2^{\rm e}$ rang des pays exportateurs pour la technologie - 3 190 enfants naturels - 17 millions de francs par km d'autoroute - 512 caisses maladies - 11 767 policiers - 18 383 nouvelles constructions - 10 844 enfants de parents divorcés - 83 kg de viande par an et par personne - 32 millions de francs de dépenses des communes pour l'église - 9 937 heures par an de musique légère à la radio - 6 000 drogués -57 454 décès.

Avec tous nos souhaits pour une excellente statistique en 1982 Heinz et Maja Langenbacher Ambassade de Suisse en Tunisie.

A VOTRE RETOUR EN FRANCE **ARGENT FRANÇAIS**

Vous pouvez rapporter, sans limitation, vos billets de banque français.

DEVISES ÉTRANGÈRES

Vous devez céder les devises étrangères que vous rapportez (billets ou chèques) contre des francs français :

- soit au bureau de douane de passage s'il est habilité à ces opérations de change ;
- soit, dans un délai d'un mois à une banque

Vous êtes toutefois autorisé à conserver des devises étrangères pour un montant équivalent à 1 000 FF.

OR ET MATIÈRES D'OR

- Pour transporter de l'or monétaire (en lingot, barre ou monnaie), à votre départ de France ou à votre retour, vous devez présenter une autorisation délivrée par la Banque de France
- Pour transporter d'autres articles contenant de l'or, vous devez seulement établir une déclaration modème DI (importation) ou DE (Exportation). Toutefois, vous êtes dispensé de cette obligation pour le transport de vos bijoux personnels dans la limite d'un poids de 500 grammes ; cela ne vous dispense pas de l'obligation de justifier de la situation régulière de vos bijoux,

Ces formalités sont indépendantes du paiement éventuel des droits et taxes

vous n'aimez pas les contrôles

Nous le savons et nous nous efforçons de vous géner le moins possible.

mais

ces contrôles sont nécessaires dans l'intérêt de tous.

saviez-vous qu'en 1981 nous avons saisi :

• 10 028 kg de stupéfiants ;

· des marchandises diverses pour une valeur de 318 millions de francs.

dont l'entrée en France, sans notre intervention, aurait perturbé la santé et l'économie de notre pays.

C'est donc vous, vos enfants et votre emploi que nous protégeons.

IMPRIMERIE TSCHUMI-TAUPIN



RUE DE DAMMARIE **77000 MELUN**

图 439-37-07

LA QUALITÉ SUISSE



TYPOGRAPHIE OFFSET **PHOTOCOMPOSITION** THERMOGRAVURE

Toute une gamme de machines modernes au service des Administrations-Commerces-Industries PUBLICITÉ



et Droits Indirects

qui reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire